

Enquête Publique

* * *

Objet

Désaffectation d'un chemin rural :

Chemin rural « Hôtel Menant » -La Chapelle Enjurer
50570 THEREVAL

Rappel des règles

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune. Ceux-ci sont par conséquent aliénables et dans ce cas ils ne sont plus affectés à l'usage du public.

La vente d'un chemin rural nécessite la désaffectation de leur usage par le public.

Une enquête publique est mise en œuvre pour recueillir les observations éventuelles.

Notice explicative

Le chemin rural dit « de l'Hôtel Menant » à La Chapelle Enjurer a perdu au fil des années son usage de desserte de parcelles agricoles.

Une grande partie de ce chemin est d'ailleurs intégrée à la parcelle agricole contiguë.

Ce chemin longe un bâtiment à usage d'habitation.

Le chemin a totalement cessé d'être affecté à l'usage du public depuis très longtemps.

Par délibération en date du 4 octobre 2022 le conseil municipal a décidé de procéder à la vente de ce chemin (plan annexé).

Enquête publique

Une enquête publique est ouverte par arrêté du Maire, du 20 mars 2023 au 3 avril 2023 inclus.

Mr Michel RAIMBEAULT est désigné commissaire enquêteur.

Un registre est ouvert en mairie pour toute observation et Mr RAIMBEAULT tiendra une permanence en mairie de Thèrevail le lundi 3 avril 2023 de 16h00 à 18h00.

Dossier

Plan cadastral

Parcelles riveraines

Les propriétaires des parcelles contiguës au chemin rural seront informés de l'enquête publique mise en œuvre à savoir :

- Parcelle n°470 – propriétaire : Mr et Mme DUVAL André – 12 Hotel Menant – La Chapelle Enjurer 50570 Thèrevail
- Parcelle n°471 – propriétaire : Mme OSOUF Maryvonne – 22 rue des Seringas 50200 Coutances
- Parcelles n°462 et 464 – propriétaires :
 - o Mr DUMONT Philippe – 10 rue de la Poste 50570 Carantilly
 - o Mr DUMONT Jacques – 6 la petite Froide – 50570 Marigny le Lozon
 - o Mme DUMONT dit MORIN Hélène 17b bd de l'avenir 50270 Barneville Carteret

